



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

DIRECTION BILLETS

M. Olivier Fournier
Président de l'Association des Amis de l'euro
36 rue Vivienne
F - 75002 Paris

le 2 avril 2009
BN/ACO/2009/067

Questions relatives aux billets en euros

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 15 mars 2009 contenant plusieurs questions concernant les billets en euros. Nous constatons, à la lecture de votre lettre, que l'intérêt que vous portez aux billets va de pair avec la vocation de votre association qui est de conseiller et d'aider ses membres dans la réalisation de leur collection de pièces. En réponse à vos questions, nous vous communiquons les informations suivantes.

1. *Quelles valeurs ont été émises par le Luxembourg depuis la mise en circulation de l'euro et comment les identifier (code pays, code court et numéro de plaque de fabrication) ?*

La Banque centrale du Luxembourg a émis toutes les valeurs de la série des billets en euros. Les coupures qu'elle n'a pas encore mises en circulation comportent actuellement le code littéral des banques centrales nationales des pays qui fabriquent les billets destinés au Luxembourg. Chaque banque centrale nationale est chargée de la fabrication de certaines coupures dans le cadre d'un système de mise en commun décentralisé de la production. De ce fait, et aussi en raison de la possibilité offerte aux banques centrales nationales de remettre en circulation les billets en bon état introduits sur le territoire national, le code littéral utilisé comme préfixe ne permet plus d'identifier l'émetteur d'un billet.

2. *Quelle est la quantité de billets constituant une plaque de fabrication ? Si cette quantité est variable, quels sont les standards pour les différents pays par valeur ?*

En l'absence de toute norme contraignante, le nombre de billets par feuille est variable. Les billets ayant des dimensions différentes, le nombre maximum de billets qu'il est théoriquement possible

d'imprimer sur une feuille varie d'une coupure à l'autre et dépend de la taille maximum de la feuille, qui correspond à peu près au format A1. En outre, les imprimeries ont toute latitude pour mettre en œuvre les procédures qu'elles privilégient pour des raisons d'ordre technique et/ou commercial. À titre d'exemple, une feuille de billets de 5 euros comprend au maximum 60 coupures.

3. *Quels pays ont officiellement fourni les premiers contingents de billets lors de la mise en circulation de l'euro à Chypre, à Malte, en Slovénie et en Slovaquie ?*

Pour répondre aux besoins initiaux de billets en Slovénie (2007), à Chypre et à Malte (2008 dans les deux cas) et en Slovaquie (2009), l'Eurosystème a fourni aux banques centrales nationales concernées des billets provenant de ses stocks. Des considérations d'ordre géographique et logistique sont entrées en ligne de compte lorsqu'il s'est agi de fixer le volume des livraisons physiques.

4. *Lorsque la nouvelle série de billets sera émise dès 2010, les billets de l'ancienne série des stocks seront-ils détruits ou mis en circulation ?*

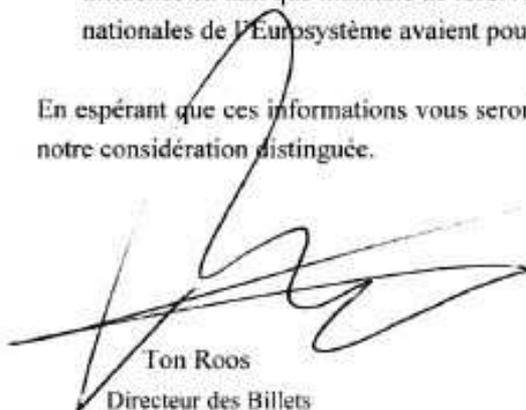
La BCE et les banques centrales nationales de l'Eurosystème mettent actuellement au point la deuxième série de billets en euros. Il est prévu de mettre en circulation la première coupure de la deuxième série au cours des prochaines années.

Les différentes coupures de la nouvelle série seront émises l'une après l'autre, avec un intervalle d'environ un an. Dès lors, la mise en circulation de l'ensemble des billets de la deuxième série s'étalera sur plusieurs années. Après l'introduction de la nouvelle série, les première et deuxième séries circuleront en parallèle pendant un certain temps. Même après cette période, les billets de la première série conserveront leur validité. Ils seront échangés au pair par les banques centrales nationales de l'Eurosystème pendant une durée illimitée. Celles-ci lanceront en temps utile une campagne d'information conjointe en vue de faire connaître au public le graphisme et les signes de sécurité des billets de la deuxième série ainsi que les modalités de leur mise en circulation.

5. *La BCE fournit-elle des contingents de pièces et billets à des pays non membres de la zone euro dans le but d'augmenter l'influence de l'euro comme monnaie de réserve ?*

La BCE ne fournit pas d'euros à des pays n'appartenant pas à la zone euro en vue de renforcer son influence en tant que monnaie de réserve. Les livraisons de billets effectuées par les banques centrales nationales de l'Eurosystème avaient pour seul objet de répondre à la demande.

En espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Ton Roos
Directeur des Billets



Peter Deutschen
Expert senior au sein de la Division
Développement de la monnaie
fiduciaire